

Mairie de Malataverne
Drôme

Délibérations de la séance du Conseil Municipal
du mardi 1^{er} avril 2025 à 19h00

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1^{er} avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Procurations : 2 à l'ouverture du conseil.

Arrivée de Marion JAILLON à 19h06 mettant fin à la procuration.

Monsieur Pascal ROUVEURE accède au conseil municipal à 19h06.

Absents excusés : 1 absents non excusés : 3

Date de la convocation : le 19 mars 2025

Etaient Présents : ALLIEZ Véronique, DELAHAYE Laurent, CHARMASSON Laurence, MAGNAC Virginie, MANFREDI Laurence, PINEL Francette, BOURRET Thierry, BRESSON Bernard, Marion JAILLON (heure d'arrivée 19h06), DEREUDER Johann, PUEL Jean-Marie, BEY Pierre, SECARD Marie, David DURAND-ESPIC, ROUVEURE Pascal (heure d'arrivée 19h06).

Procurations : Marion JAILLON donne procuration à Madame Laurence CHARMASSON jusqu'à 19h06, Hélène PASTOUREL donne procuration à Monsieur Bernard BRESSON.

Absents excusés : Hélène PASTOUREL

Absents non excusés : GLAUDIO Archange, COURBIERE Samuel, DECHILLY Emilie

Secrétaire de séance : SECARD Marie

2- 25-03 COMPTE ADMINISTRATIF / BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Afin de procéder au vote du compte administratif du budget du SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2024, Madame le Maire doit se retirer et le Conseil Municipal doit élire un Président de séance.

Le Président de séance, Madame Laurence CHARMASSON, Première Adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif du budget susvisé de la Commune de MALATAVERNE accompagné de toutes les pièces relatives à la comptabilité et la justification des recettes et des dépenses.

Le tout a été examiné et a été reconnu régulier.

Lui donne acte de la présentation du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Déficit	Excédents	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Résultats reportés		58 442,22 €		43 731,53 €		102 173,75 €

Opérations de l'exercice	476 927,99 €	480 147,91€	98 696,46 €	825 965,31 €	575 624,45 €	1 306 113,22€
Total	476 927,99 €	538 590,13 €	98 696,46 €	869 696,84€	575 624,45 €	1 408 286,97€
Résultats de clôture		61 662,14 €		771 000,38€		832 662,52 €

Constate les identités de valeurs avec chacune des indications du compte de gestion relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à **L'UNANIMITE**, d'accepter les propositions de Madame la première adjointe, dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 01 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication par voie d'affichage.

Affiché le : 01 avril 2025

Le Maire,
Véronique ALLIEZ

